

Bonus pension pour tous

■ Incitant financier pour travailler au-delà de l'âge de 62 ans : 52€ par mois

BRUXELLES ▽ Bien sûr, la norme est de 65 ans. Mais pour la plupart des travailleurs belges, la carrière se termine avant cela. Parfois bien avant, même. Et la Belgique, en la matière, est d'ailleurs un des moutons noirs de l'Union européenne.

Les chiffres sont clairs : parmi les 55-64 ans, seule une personne sur quatre est encore au boulot. C'est

trop peu. Beaucoup trop peu, même, si on tient compte du vieillissement accru de la population, qui nécessite de maintenir les gens au travail le plus longtemps possible. Pas pour le plaisir : pour financer la Sécu et les pensions.

Le gouvernement Verhofstadt espère avoir trouvé la parade. Comment ? Avec le bonus pension.

Son principe est relativement simple. Si vous travaillez au-delà de 62 ans (ou 44 années de carrière), vous grappillez un bonus de 2€ par jour presté. Il ne sera pas perçu tout de suite, bien sûr : il viendra gonfler votre pension de retraite le moment venu.

Lourd ? Pas négligeable, en tout cas. Car 2 euros par jour, cela fait 52 euros par mois, ou 624 euros par an. Et c'est cumulatif : si vous travaillez jusqu'à 65 ans, soit pendant trois ans encore, vous aurez trois fois 624 euros.

En plus clair encore, si vous travaillez jusqu'à 63 ans, votre bonus sera de 52 euros par mois. Si c'est 64 ans, il passe à 104 euros mensuels. Et si c'est 65 ans, c'est carrément 156 euros.

Les chiffres sont donnés en brut. Pour obtenir une idée assez précise de ce que cela représentera en net, divisez-les, en gros, par deux. Ce bonus s'ajoutera directement à la pen-

sion mensuelle, et suivra la même évolution qu'elle. En cas de décès de son bénéficiaire, il restera acquis au conjoint survivant.

La mesure concernera les pensions prises à partir du 1^{er} janvier 2007. Et il vaudra déjà pour les périodes prestées au-delà de 62 ans à partir de janvier 2006.

Le même principe sera appliqué aux travailleurs indépendants. Ici, il sera octroyé par trimestre d'activité. Le bonus s'élèvera alors à 156 euros par trimestre. Ici aussi, on tient compte du boulot exercé par le tra-

vailleur au-delà de 62 ans, ou après 44 années de carrière.

Les indépendants sont actuellement 70 % à encore travailler au-delà de l'âge de 60 ans, selon les chiffres communiqués vendredi par le cabinet de la ministre des Classes moyennes, Sabine Laruelle (MR).

La mesure va bien entendu dans le sens d'une plus grande égalité de traitement entre salariés et indépendants, qui aura été un des maîtres mots du gouvernement Verhofstadt II depuis son installation.

Christian Carpentier

Un délai bientôt plus raccourci pour vos procès



Les procès devraient se dérouler désormais avec davantage de transparence quant aux délais dans lesquels on devra pouvoir avoir un jugement. (SABLON)

■ Retenue sur salaire possible pour les juges prenant leur temps

BRUXELLES ▽ Un procès, ça coûte cher. Et c'est long, aussi. Très long, même, ce qui ne facilite guère l'envie de défendre ses droits. Pas plus d'ailleurs que la résorption de l'arriéré judiciaire.

Cela devrait s'améliorer. Le projet de loi de la ministre de la Justice a enfin été adopté en deuxième lecture, ce vendredi.

Ce qu'il entend changer ? Trois grandes choses. Un : fixer un calendrier du procès. Deux : sanctionner les manœuvres visant à retarder la procédure. Et trois : obliger le juge à statuer dans un délai raisonnable, sous peine de... retenue sur salaire. Pas sûr que la magistrature se ré-

jouisse sur ce dernier point.

Le texte généralise la fixation d'un calendrier précis du déroulement de la procédure jusqu'au jugement. Il devra prévoir les délais dans lesquels les conclusions des parties devront être échangées, ainsi que la date à laquelle l'affaire sera plaidée. Menace : si les délais ne sont pas respectés, les conclusions seront écartées des débats !

La ministre entend également donner un rôle "plus actif" au juge. Raison pour laquelle les parties auront l'obligation de lui communiquer leurs arguments et pièces avant l'audience. Le magistrat devra lire, et poser des questions à l'audience sur les zones d'ombre. Cela devrait accélérer les choses.

Faire traîner un procès de façon volontaire pourra également être sanctionné. Le juge pourra à l'avenir infliger une amende allant de 15 à...

2.500 euros.

Dès la clôture des débats, plus question de prendre son temps. La loi prévoit un délai d'un mois pour que le juge statue. C'est souvent dépassé, sans qu'un motif soit donné au justiciable.

Le projet de réforme prévoit que, chaque mois, le greffier devra présenter au président du tribunal une liste avec toutes les affaires où un jugement n'a pas été prononcé dans le mois.

Si ce retard dépasse trois mois, le président aura l'obligation de convoquer le juge concerné pour chercher ensemble une solution permettant de résoudre le problème.

Une procédure disciplinaire pourra également être entamée à l'encontre du magistrat. Avec, à la clé, une retenue possible de 20 % de son salaire pendant deux mois.

Ch. C.

Proximus dans les tours Belgacom

■ Les 2.000 travailleurs de l'opérateur mobile vont déménager d'ici à 2009. À terme, les deux sociétés ne feraient plus qu'une

deux tours, propriétés de Belgacom, sont conçues pour 7.000 personnes et elles n'en comptent que 4.000. "Pour l'instant, nous n'en sommes qu'aux études, tempère cependant M. Fenau. Si celles-ci confirment l'option, cette intégration se fera étape par étape jusqu'en 2009." Selon nos informations, les premiers départs auraient lieu à partir de la seconde moitié de 2007.

BRUXELLES ▽ L'été dernier, Belgacom annonçait le rachat auprès de Vodafone des 25 % restants du capital de Proximus. Un investissement qui préfigurait le rapprochement physique des deux sociétés de télécommunications, l'intégration de la filiale mobile par sa maison mère. Récemment, le personnel de Proximus apprenait la programmation de son déménagement du bâtiment Boréal, à Saint-Josse, vers les deux tours historiques de Belgacom, situées boulevard du Roi Albert II, juste derrière.

Le bâtiment Boréal, ce sont un peu plus de 53.000 m² loués à Proximus depuis le début des années 2000. Mais cette location a un coût important que Belgacom, assurant aujourd'hui le contrôle total de Proximus, souhaite réduire d'ici à la fin du bail prévu en 2009. La solution : faire venir les travailleurs dans son siège. Il faut dire que, depuis 1995, plus de 10.000 collaborateurs dans le pays ont dû quitter le navire de l'ex-RTT pour cause de restructuration et que "des espaces existent en suffisance", confirme Haroun Fenau, le porte-parole de Belgacom. "Les

Une seule facture pour le GSM, le fixe, l'ADSL et la TV

Beaucoup voient dans cette opération immobilière une tentative d'intégration beaucoup plus avancée qu'il n'y paraît. Des analyses de synergies complémentaires sont en cours. "L'objectif de l'actionnaire est de faire en sorte qu'il n'existe plus qu'un seul service technique et un seul service clientèle pour les deux entreprises, avance une source syndicale. Chez Belgacom, treize groupes de travail planchent sur des pistes de convergences." Mais avant, la privatisation de Belgacom (détenue à 50 % + 1 action par l'État belge) devra s'accélérer afin que, légalement, le regroupement puisse se réaliser.

Reste qu'à terme cela devrait se traduire par la subsistance d'un unique service clientèle pour les clients des deux entreprises. Mais aussi "le rassemblement en une seule facture des factures de GSM, de la ligne fixe, de l'ADSL et de la télévision", ajoute notre source syndicale. "Objectif : réduction des coûts. Des licenciements de personnel sont donc à craindre."

K. F.

Proximus dit adieu à ses Indiens

BRUXELLES ▽ Depuis plusieurs années, Proximus avait pris l'habitude de sous-traiter certaines de ses tâches. Dans le secteur des télécommunications, c'est souvent le cas pour tout ce qui touche à l'informatique et aux réseaux, regroupés en une seule dénomination dite IT (technologies de l'information).

Sur les 600 personnes travaillant chez Proximus dans l'IT, une centaine étaient des consultants externes, payés au prix fort. Sauf les Indiens. Rémunérés à des salaires défiant toute concurrence, ceux-ci apportent leurs connaissances poussées de l'outil. S'ils sont appréciés, c'est parce qu'ils maîtrisent leurs sujets et s'avèrent au final plus rentables que les consultants provenant de boîtes belges d'outsourcing.

En définitive, Indiens ou pas, Proximus ne fera pas dans le sentiment, toujours pour des raisons budgétaires. Depuis quelques jours, l'opérateur rompt les uns après les autres ses contrats de consultance. "Une récente étude montre qu'il faudra se séparer prochainement de 50 % des experts externes", nous dit une source proche du dossier.

K. F.